



**Avec le SNEP-FSU,  
une profession rassemblée et engagée,  
ça change tout !**

**Du 27 novembre au 4 décembre, je vote SNEP et FSU**



En espérant que vous avez tous reçu notre bulletin SNEP spécial enseignement supérieur, je vous transmets pour information un dossier sport à l'université que le SNESUP-FSU a édité dans son mensuel n°628 d'octobre 2014 et auquel le SNEP-FSU a contribué en grande partie à travers les problématiques de démocratisation, de formation et de recherche...

## Faisons vivre la démocratie, soyons-en les acteurs ! Votons !

Faire du vote aux élections professionnelles, une grande manifestation pour la défense des personnels et du service public national laïque d'éducation et de formation de la maternelle à l'université.

Voter SNEP et FSU, à partir du 27 novembre jusqu'au 4 décembre, c'est donner un signal de notre mobilisation et de notre détermination en direction du Ministère.

Voter massivement pour le SNEP et la FSU aux Commissions Administratives Paritaires et aux Comités Techniques Ministérielles ou d'Etablissement à tous les niveaux, c'est leur permettre de disposer des moyens nécessaires pour mener avec la profession les luttes nécessaires et construire les revendications pour l'amélioration des conditions de travail des personnels, pour la défense de leur outil de travail, pour la reconnaissance de leurs missions et pour une toute autre politique éducative, de formation et de recherche en France.

Chaque voix comptera ! Alors, si vous ne l'avez pas déjà fait, exprimez-vous et élisez vos représentants pour les quatre années à venir.

Sachant pouvoir compter sur l'engagement de chacun, votez dès maintenant  
-avant le 4 décembre par vote électronique (que nous avons contesté) pour les CAP et CTM  
-le 4 décembre à l'urne pour les CT d'établissement

Rappel de la procédure à suivre :

1. vous devez vous rendre sur l'espace dédié :  
<https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>
2. dans "créer mon compte", entrer votre adresse de messagerie académique "prenom.nom@ac-académie.fr"
3. générer un mot de passe comportant au moins 8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre.
4. vous recevrez un mail de confirmation sur votre boîte "prenom.nom@ac-académie.fr", et vous devrez cliquer sur le lien de validation



A compter de ce moment votre espace électeur sera opérationnel. Vous pourrez ainsi accéder à vos scrutins, votre profil et à la procédure de vote à compter du 27 novembre jusqu'au 4 décembre 17h pour voter pour la CAPA et CAPN de votre corps (agrégé ou PEPS ou CEEPS). Vous allez recevoir une notice de vote, avec l'identifiant qui vous permettra de voter. (Conserver bien cet identifiant !).

Merci d'informer les collègues autour de vous. Chaque vote comptera !

N'hésitez pas à [consulter notre site Elections Professionnelles](#)

---

Vous pouvez également,

**Consulter** notre dernier [Bulletin spécial enseignement supérieur](#)

**Suivre** [l'actualité sur les actions et propositions du SNEP-FSU](#)

Noter dans vos agendas : **11 décembre, journée nationale d'action pour l'enseignement supérieur et la recherche**

---

Bonne courage. Très cordialement,

[pascal.anger@snepfsu.net](mailto:pascal.anger@snepfsu.net)

**SE SYNDIQUER : [C'EST PAR ICI](#)**